

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
AU SUJET DU PREAVIS No. 2/12**

Objet	Demande de crédit d'études pour les transformations de l'Esplanade
Opération proposée et coûts	Financement d'un crédit d'étude de CHF 145'000.-
Planification	Intégré au budget 2012
Financement	Par trésorerie courante
Amortissement	Prélèvement à la réserve « Etude et rénovation globale de l'Esplanade cpte no. 9282.13 du bilan

Remarques :

Le bureau d'Architectes a reçu pour mandat l'étude et la réalisation du projet concernant l'assainissement et les transformations du bâtiment pour un montant de **1,8 mio y.c. tous les honoraires d'ingénieurs et architectes.**

Le montant total des honoraires pour la variante 7 (architectes + ingénieurs) s'élève à ce jour à **CHF 455'000.- en fonction des éléments qui nous ont été communiqués à ce jour et qui ont été approuvés par la Municipalité.** De ce montant, la Cofin a relevé qu'à ce jour CHF 100'000.- ont été payés pour les honoraires de l'architecte pour la phase de pré-étude du projet de la variante 7.

Le montant total des **frais d'architecte uniquement** (projet, soumission devis et exécution) **pour la variante 7** s'élève à **CHF 348'000.-**. De ce montant, il faut déduire les CHF 100'000.- déjà payé pour arriver à un solde de CHF 248'000.- d'honoraires à payer. Ce chiffre a été négocié par la Municipalité et arrêté à un montant forfaitaire de CHF 240'000.- (remise de 3,2%) pour toutes les prestations jusqu'à la fin du chantier.

Au montant de CHF 348'000.- pour les prestations de l'architecte pour la version 7, il faut ajouter les mandats d'ingénieurs spécialistes (civil, électricité, chauffage et ventilation, géomètre) pour un montant de CHF 107'000.-, dont 29'850.- ont déjà été payés en 2011.

Le montant du crédit d'étude demandé de CHF 145'000.- faisant l'objet du présent préavis se compose d'un montant de CHF 70'000.- pour les honoraires de l'architecte et CHF 75'000.- pour les honoraires d'ingénieurs. **Ces montants seront consacrés uniquement à l'appel des offres et soumissions pour la variante 7** afin de présenter un préavis au Conseil communal basé sur des soumissions rentrées et négociées.

Ces montants font parties du total des honoraires pour l'architecte et les ingénieurs pour la variante 7 (CHF 455'000.-) et peuvent être considérés comme réalistes et justifiés si l'on tient compte de la particularité du bâtiment et de ses contraintes. La Cofin rend attentif le conseil que nous en sommes à la 7^{ème} variante et que les coûts engendrés par ces études sont aussi en partie les fruits de ses décisions.

La totalité des honoraires d'architectes et d'ingénieurs (variante 1 à 7) s'élève aujourd'hui à CHF 574'000.- dont 219'000.- ont été payés à ce jour (pré-étude var. 1 à 6 + projet var. 7). Vu les montants déjà engagés et l'avancement du projet, la Cofin ne peut qu'encourager le conseil à répondre favorablement à cette demande de crédit d'étude.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi de ce crédit d'études pour les transformations de l'Esplanade.

Le rapporteur :

Olivier Gétaz

Aubonne, le 20 mars 2012